



## Légalité startup avocat droit des affaires

-----  
Par ecmc17

Bonjour à tous,

Avec un mon associé nous sommes en cours de création d'une startup dans le milieu de la Santé. Malgré le faites que nous adoptons une position d'intermédiaire à travers une plateforme web, nous aimerions nous assurer de la légalité de notre projet par rapport à la législation Française.

Nous avons consulté un juriste d'entreprise qui nous a conseillé d'aller voir un avocat du droit des affaires afin d'avoir une réponse à nos questions. Le problème est que cela représente une coût conséquent que nous ne pouvons pas nous permettre à ce jour.

Nous aimerions donc si possible, discuter par MP avec un personne compétente dans ce milieu afin de nous aider dans notre problématique.

Merci,  
Eric

-----  
Par john65

Bonjour,

Je ne suis pas avocat, mais ayant créé une start-up spécialisée dans l'intermédiation financière, je me suis également posé la question de la légalité de mon activité par rapport à la législation française.

Peut-être qu'en donnant plus de détails (sans trahir de secrets) nous pourrions répondre à votre problématique ?

Bien à vous,

-----  
Par bolanate95

onjour,

Je ne peux pas vous aider mais je vous conseillé de vous tourner vers une "maison du droit" ou même une CCI, qui peuvent proposer des consultations juridiques gratuites avec un avocat.

[url=Média entrepreneurs]Média entrepreneurs[/url]

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous n'en dites pas assez. Pour ma part je ne m'engagerais dans une réponse que si je connaissais votre projet en détail.